



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Répression sociale en Egypte

Question écrite n° 23744

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les atteintes à la démocratie et aux droits humains en Égypte. De nouvelles manifestations en Egypte ont lieu depuis le 20 Septembre 2019 contre le président Abdel Fattah al-Sissi. Les manifestants ont encore une fois bravé la peur de la répression par le régime en place. M. le député a fait état à M. le ministre, dans une question écrite datée du 3 octobre 2018, de son inquiétude vis-à-vis des atteintes à la démocratie en Egypte, notamment du traitement de l'opposant politique Masom Marzouk. Dans sa réponse, M. le ministre a reconnu que « L'arrestation de M. Marzouk participe des préoccupations de la France sur la situation des droits de l'Homme en Egypte », et que pour M. le Président de la République « le respect des droits de l'Homme est une condition de l'établissement d'un climat durable de paix et de sécurité en Egypte ». Le président Abdel Fattah al-Sissi ne respecte manifestement toujours pas les libertés démocratiques les plus élémentaires, en ayant procédé à l'arrestation de plusieurs milliers d'opposants, de professeurs, de *leaders*, de journalistes et de citoyens, comme le rapportent de nombreuses ONG comme Amnesty International. Depuis le coup d'état militaire de 2013, le régime égyptien poursuit sa militarisation et son raidissement autoritaire. Cela empêche toute perspective de constitution d'un régime démocratique et respectant les libertés civiles. Cette situation pose aussi les jalons d'un régime menacé d'explosion. Déjà déstabilisé par sa gestion autoritaire des mouvements citoyens, l'assassinat récent du garde du corps du ministre de la défense confirme les craintes d'un règlement de comptes au sein même de l'État égyptien, et donc de son implosion. Dans tous les cas, la menace d'un éclatement de l'Egypte fragmenterait encore plus une région déjà très déstabilisée. Le 24 septembre 2019, l'Union européenne se disait concernée par la situation en Egypte et appelait à garantir les libertés et les droits fondamentaux. Le 25 septembre, le ministère des affaires étrangères allemand, par la voix de Rainer Breul, critiquait la répression du gouvernement égyptien. Le 27 septembre, Michelle Bachelet, Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, exprimait sa « sérieuse préoccupation » suite aux arrestations. Il lui demande quelle est la position de la France sur ces questions.

Texte de la réponse

La France conduit avec les autorités égyptiennes un dialogue franc et exigeant dans le domaine des droits de l'Homme, y compris sur certains cas individuels. Dans ce cadre, des échanges sont conduits à tous les niveaux. Comme le Président de la République l'a exprimé lors de sa visite au Caire en janvier 2019, le respect des droits de l'Homme en Egypte est une condition de l'établissement d'un climat durable de paix et de stabilité dans le pays. La France a rappelé, le 30 septembre 2019, à la suite des manifestations en Egypte, son attachement au respect de la liberté d'expression et du droit à manifester pacifiquement en Egypte. S'agissant de M. Marzouk, il a été libéré le 20 mai 2019.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23744

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8622

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1726